



BPAP

**Ouvrier hautement qualifié
en aménagement paysager**

Formation agricole
pour adultes

Vous souhaitez vous épanouir dans un métier du paysage ? Maîtrisez la création et l'entretien des jardins et espaces verts. Profitez d'une formation pratique et théorique avec des stages immersifs en entreprise et vous lancer dans une carrière passionnante de paysagiste qualifié.

BPAP
Brevet Professionnel
Aménagements
paysagers
Diplôme de niveau 4

CONTENU DE FORMATION

■ 750 h de formation au CFPPA de Coutances.

1. Connaissances des sols, des plantes, des jardins, de l'entreprise paysagère et de l'organisation de chantier
2. Connaissance des végétaux, agronomie, entretien et aspects sanitaires. .
3. Mise en place des végétaux.
4. Mise en place d'infrastructures.
5. Réalisation d'un potager ornemental

■ 12 semaines de stage en entreprise

Un contrat pédagogique précise le parcours individuel à l'entrée en formation et permet d'envisager des adaptations de parcours.

MODALITÉS

Des modalités pédagogiques diversifiées avec des travaux pratiques, des études de cas, des visites de jardins, des cours en face à face et quelques séquences à distance.

Des stages en entreprise ou collectivités.

LES + DU CFPPA

- ◇ Une équipe spécialisée et expérimentée.
- ◇ Un site d'initiation aux travaux paysagers.
- ◇ Arboretums et jardin botanique.
- ◇ Matériels, outils et matériaux.

ADMISSIONS

- Etre âgé d'au moins 18 ans
- Etre sorti du système scolaire depuis plus de 9 mois (formations financées par la Région Normandie)
- Avoir une expérience en lien avec le métier visé (min. 2 semaines)

Recrutement sur dossier et entretien.

Si vous êtes en situation de handicap, votre dossier sera examiné avec notre référente handicap. Vous pouvez la contacter au 02 33 76 80 50.

PUBLIC VISÉ & DÉBOUCHÉS

Personnes souhaitant exercer le métier d'ouvrier hautement qualifié en aménagements paysagers et obtenir le diplôme correspondant.

Débouchés possibles : salariat en entreprise du paysage, poursuite de formation.

OBJECTIFS ET COMPÉTENCES

Compétences visées :

- ▶ Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager
- ▶ Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement
- ▶ Réaliser des travaux d'entretien des végétaux
- ▶ Réaliser des travaux de mise en place des végétaux
- ▶ Mettre en place des infrastructures
- ▶ Mettre en place un jardin vivrier

Tél. : 02 33 76 80 50

cfppa.coutances@educagri.fr

www.cfppa-coutances.com

Scannez le QR code
pour + d'infos

Version 4 mars 2026

